



Publié le : 12/02/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 10 février 2026 à 12 heures 15

Question n°8

Liste des emplois permanents au 01/01/2026 – Récapitulatif des créations d'emplois de 2025

Deuxième réunion : le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 4 février 2026, le Conseil d'Administration a été convoqué une nouvelle fois le 5 février 2026.

Le Conseil d'Administration s'est réuni au Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Besançon et a pu, à cette occasion, délibérer valablement sans condition de quorum.

Administrateurs en exercice : 17

Sous la présidence de Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS :

Etaient présents :

Monsieur Hasni ALEM / Monsieur Claude BILLOD / Monsieur José GOMES /
Madame Agnès MARTIN / Monsieur Alfred M'BONGO / Madame Claudine MAUGAIN /
Madame Sylvie WANLIN

Etaient absents :

Monsieur Bernard AVON / Monsieur Yves CHANSON / Monsieur Cyril DEVESA /
Monsieur Ludovic FAGAUT / Madame Valéry GARCIA / Madame Nadia GARNIER /
Monsieur Michel JOURNEAUX / Madame Myriam LEMERCIER / Monsieur Jean-
Hugues ROUX / Madame Anne VIGNOT, **donne pouvoir à Madame Sylvie WANLIN**

REÇU EN PREFECTURE

Le 12 février 2026

VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION

025-262500564-20260210-D00199210-DE

Date de dépôt en Préfecture :

DÉLIBÉRATION

Incidence financière

« Charges de personnel »
Budget principal

Résumé : Il appartient au Centre Communal d'Action Sociale de fixer les emplois nécessaires au fonctionnement des services.

La Liste des Emplois Permanents établie à la date du 1^{er} janvier 2026 fait ressortir le même nombre d'emplois ouverts par rapport à la Liste des Emplois Permanents du 1^{er} janvier 2025, soit 337 emplois ouverts.

Il n'y a eu aucune création ni suppression au cours de l'année 2025.

La Liste des Emplois Permanents intègre les différentes évolutions réglementaires des cadres d'emplois ou déroulement de carrière intervenus au cours de l'année 2025.

Suite à ces différentes évolutions et aux procédures de recrutement, il est proposé l'actualisation de la Liste des Emplois Permanents au CCAS au 1^{er} janvier 2026.

Référence au Projet social 2022-2026 :

☐ Axe 1 : Intervenir auprès des publics prioritaires identifiés dans l'ABS

☐ Axe 2 : Maintenir ou accompagner vers l'autonomie les publics relevant du CCAS au sens de l'autonomie sociale et économique – De « l'urgence vers l'autonomie »

☐ Axe 3 : Faciliter l'accès aux droits et leur maintien (aller vers, simplification...)

☐ Axe 4 : Faire du CCAS l'interlocuteur majeur des politiques du handicap et de l'âge en lien avec la dimension accessibilité pour mieux vivre dans la ville

☐ Axe 5 : Optimiser les moyens, les ressources et le patrimoine du CCAS pour pérenniser son action de service public

☐ Axe 6 : Faire savoir et valoriser l'action du CCAS

☒ Sans objet

Filière Cadre d'emploi ou métier	Cat.	Emplois ouverts		dont emplois à temps complet	Emplois pourvus par des fonctionnaires	Emplois non pourvus par des fonctionnaires
		01/01/2025	01/01/2026			
Filière administrative		85	87	86	73	14
Administrateurs Territoriaux	A	1	1	0	0	1
Attachés Territoriaux	A	26	27	27	22	5
Rédacteurs Territoriaux	B	19	20	20	15	5
Adjointes administratifs territoriaux	C	39	39	38	36	3
Filière animation		6	6	5	3	3
Animateurs territoriaux	B	6	6	5	3	3
Filière médico-sociale		34	35	35	28	7
Cadres territoriaux de santé paramédicaux	A	1	1	1	0	1
Infirmiers Terr. en Soins Généraux	A	7	7	7	6	1
Psychologues territoriaux	A	1	1	1	1	0
Aides-soignants territoriaux	B	21	22	22	19	3
Auxiliaires de soins territoriaux	C	4	4	4	2	2
Filière Sociale		158	156	155	110	46
Assistants terr. socio-éducatifs	A	52	52	52	32	20
Agents sociaux territoriaux	C	106	104	103	78	26
Filière technique		54	53	52	36	17
Ingénieurs Territoriaux	A	1	0	0	0	0
Techniciens territoriaux	B	1	1	1	1	0
Agents de maîtrise territoriaux	C	6	6	6	4	2
Adjointes techniques Territoriaux	C	46	46	45	31	15
TOTAL		337	337	333	250	87

Les emplois non pourvus par des fonctionnaires sont les emplois vacants (procédures de recrutement en cours au 1^{er} janvier 2025), les emplois gelés (procédures de recrutement suspendues à la date du 01/01/2025 dans l'attente d'une décision sur le renouvellement) et les emplois occupés par des contractuels de droit public (Articles L332-8).

Le nombre d'emplois permanents ouverts s'établit au 1^{er} janvier 2026 à 337.

Parmi les 87 emplois non pourvus par des fonctionnaires, 38 sont occupés par des contractuels de droit public :

Postes occupés par des agents contractuels :

		CDD	CDI
Agent d'entretien	Direction Solidarités	1	
Agent de service polyvalent	Direction Autonomie	4	
Agent social	Direction Autonomie	2	
Aide-soignant	Direction Autonomie	2	
Animateur	Direction Autonomie	1	
Auxiliaire de vie sociale	Direction Autonomie	4	
Chargé de communication	Direction Générale - CCAS		1
Chargé de gestion	Direction Autonomie	1	
Chargé de gestion	Direction Solidarités	1	
Chef de secteur	Direction Autonomie	1	1
Chef de service	Direction Autonomie	3	
Porteur de repas	Direction Autonomie	1	
Responsable de mission	Direction Générale - CCAS	1	
Responsable de secteur	Direction Solidarités	1	
Travailleur social	Direction Autonomie	1	
Travailleur social	Direction Générale - CCAS	1	2
Travailleur social	Direction Solidarités	7	1
Veilleur de nuit	Direction Solidarités	1	
Somme :		33	5

En application du statut de la fonction publique, l'ensemble de ces emplois ont vocation à être pourvus par des fonctionnaires, conformément aux articles L311-1 à L311-3 du code général de la fonction publique.

Toutefois, et par dérogation à ce principe, dans l'hypothèse où le poste ne serait pas pourvu par un fonctionnaire, un agent contractuel pourra être recruté, en application des articles L332-8 à L332-12 et L332-14 du code général de la fonction publique et percevra une rémunération fixée en référence à un grade du cadre d'emploi défini pour le poste en recrutement, ainsi que le régime indemnitaire afférent dans les conditions prévues par les délibérations en vigueur.

Le recrutement de contractuels pourra ainsi intervenir après que les mesures de publicité réglementaires auront été engagées afin de pourvoir l'emploi par voie de mutation ou de détachement d'un fonctionnaire, ou de recrutement d'un lauréat du concours correspondant. A cet effet, il aura été procédé à une large publicité.

Pour information : Récapitulatif des contrats de projets (emplois non permanents) en cours au 01/01/2026 :

FONCTION	DIRECTION	CATEGORIE HIERARCHIQUE	CONTRAT
Travailleur social	Direction des Solidarités (SAAS)	A	01/08/2025 au 31/07/2026
Travailleur social	Direction des Solidarités (SAAS)	A	01/08/2025 au 31/07/2026

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents et représentés :

- ✓ Adoptent la liste des emplois permanents au CCAS,
- ✓ Autorisent le recrutement d'agents contractuels sur les emplois permanents au sein du CCAS, dans le cadre de la législation en vigueur, en application des articles L332-8 à L332-12 et L332-14 du code général de la fonction publique.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans un délai de deux mois suivant sa publicité.

Pour extrait conforme,
Le Directeur Général du CCAS,



Alban SOUCARROS